

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (PRESTATIONS DE SERVICE) ENTRE PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles DOMINIQUE VIET, fournit aux **Clients professionnels** (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire (<https://dominiqueviet.pro/>, par contact direct ou via un support papier, l'ensemble des Produits et Services qu'elle propose et notamment :

- Reportage photo et vidéo ;
- Vidéo d'entreprise ;
- Séance photo ;
- Vente de photographie d'art ;
- Location de base d'image

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par DOMINIQUE VIET auprès des Clients professionnels, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de DOMINIQUE VIET.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurants sur les documents publicitaire (catalogues, propectus etc) ou sur le site internet (<https://dominiqueviet.pro/>) de DOMINIQUE VIET sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. DOMINIQUE VIET est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, DOMINIQUE VIET se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à DOMINIQUE VIET.

Le fait que DOMINIQUE VIET ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des conditions.

Les coordonnées de DOMINIQUE VIET sont les suivantes :

DOMINIQUE VIET

88 rue riquet 31000 TOULOUSE

Tel : 06 11 17 44 32

E-mail : viet@dominiqueviet.com

ARTICLE 2 - Commandes

Les ventes de Produits et Services ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, par DOMINIQUE VIET matérialisée par l'envoi d'un bon de commande qui doit être dûment signé par le Client, accompagné du paiement de l'acompte prévu à l'article 5 et contresigné par DOMINIQUE VIET.

Aucune acceptation tacite de la commande ne pourra être opposée à DOMINIQUE VIET.

DOMINIQUE VIET se réserve le droit d'accepter au cas par cas, par écrit, les éventuelles modifications de commandes sollicitées par le Client. Ces modifications acceptées par DOMINIQUE VIET seront matérialisées par un bon de commande spécifique avec un ajustement éventuel du prix.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par DOMINIQUE VIET, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte ou le prix versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis par DOMINIQUE VIET et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 3 - Tarifs

Les Produits et Services sont fournies aux tarifs de DOMINIQUE VIET en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par DOMINIQUE VIET et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes " ci-dessus. Les tarifs s'entendent nets et HT.

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas compris dans la commande (sauf accord spécifique avec le Client) et devront être remboursés à DOMINIQUE VIET sur présentation de justificatifs.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du Client conformément aux dispositions de l'article L 441-6,II du Code de commerce.

ARTICLE 4 – Conditions de règlement

4-1 . Délais de règlement

Un acompte correspondant à 30 % du prix total des Services et Produits commandés est exigé lors de la passation de la commande.

Le solde du prix est payable au comptant :

- Pour la vente de Produits : au jour de la livraison dans les conditions définies à l'article «Livraison» ci-après.
- Pour la réalisations de Services lors de la fourniture desdites prestations, dans les conditions définies à l'article «Modalités de fourniture des Services» ci-après.

4-2 Mode de paiement

Le prix est exclusivement payable par virement bancaire. Les coordonnées bancaires figurent sur les factures.

ARTICLE 5 - Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de l'expiration du délai de paiement visé ci-dessus et indiqué sur la facture, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce, seront automatiquement et de plein droit acquises à DOMINIQUE VIET, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

ARTICLE 6 - Reserve de propriété

DOMINIQUE VIET se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Produits. Tout acompte versé par le Client restera acquis à DOMINIQUE VIET à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des produits commandés.

ARTICLE 7 - Livraisons

Les Produits commandés par le Client seront livrés suivant les délais prévus par DOMINIQUE VIET lors de la passation de la commande.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et DOMINIQUE VIET ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas 60 jours.

En cas de retard supérieur à 60 jours, le Client pourra demander la résolution de la vente suite à une mise en demeure de s'exécuter sous huitaine demeurée infructueuse. Les acomptes ou le prix déjà versés lui seront alors restitués par DOMINIQUE VIET.

La responsabilité de DOMINIQUE VIET ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure.

La livraison sera effectuée au lieu décidé par le Client et DOMINIQUE VIET lors de la passation de la commande. Les frais de transport n'étant pas compris dans le devis feront l'objet d'une refacturation à l'euro au Client.

ARTICLE 8 - Modalités de fourniture des Services

Les Services demandés par le Client sont fournis conformément aux dates prévues ou arrêtées avec le Client suite à la réception par DOMINIQUE VIET du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible.

Le Service de location de base d'image sera fourni du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce Service sera reconduit pour une année civile supplémentaire tant que les images seront utilisées ou diffusées.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et DOMINIQUE VIET ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas 60 jours.

En cas de retard supérieur à 60 jours, le Client pourra demander la résolution de la vente suite à une mise en demeure de s'exécuter sous huitaine demeurée infructueuse. Les acomptes ou le prix déjà versés lui seront alors restitués par DOMINIQUE VIET.

La responsabilité de DOMINIQUE VIET ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure.

Les Services seront fournis au lieu décidé entre les parties lors de la passation de la commande.

ARTICLE 9 - Transfert de propriété - Transfert des risques

9-1 Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits de DOMINIQUE VIET, au profit du Client, sera réalisé au jour du paiement du solde du prix quelle que soit la date de la commande ou de la livraison.

9-2 Transfert de risques

Le transfert au Client des risques, sera réalisé dès le départ des Produits du siège social.

ARTICLE 10 - Responsabilité d' DOMINIQUE VIET - Garantie

10-1 Produits

Les produits livrés par DOMINIQUE VIET bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de 1 an, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par DOMINIQUE VIET. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le DOMINIQUE VIET, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze jours à compter de leur découverte.

DOMINIQUE VIET remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

10-2 Services

DOMINIQUE VIET garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité de DOMINIQUE VIET ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer DOMINIQUE VIET, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur découverte.

DOMINIQUE VIET rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de DOMINIQUE VIET serait retenue, la garantie de DOMINIQUE VIET serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle

Les œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles constituent des œuvres de l'esprit, telles que définies par le code de la propriété intellectuelle, dont le photographe ou cinéaste est l'auteur (art. L112-2 CPI). Les œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles sont réservées à une utilisation personnelle et privée des Clients, utilisation soumise, sur quelques supports que ce soient, au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, et plus généralement des lois et conventions en matière de droits d'auteur.

Aucune photographie ou œuvre audiovisuelle ne peuvent ainsi être modifiées de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable de l'auteur. Les Clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI)

La communication des supports (tirages papier, originaux, photographies ou œuvres audiovisuelles stockées sur un support informatique) n'entraîne, ni ne présume la cession des droits d'exploitation sur les photographies ou œuvres audiovisuelles (droit reproduction et/ou de représentation).

Les œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles, en format numérique ou analogique, demeurent la propriété de leur auteur ou de ses ayants droits. (art. L111-3 CPI). Toute utilisation, quelle qu'elle soit (diffusion, exposition, reproduction...), autre que strictement personnelle est donc interdite sans l'accord écrit et préalable de l'auteur.

Pour les besoins d'utilisation des clichés dans un autre cadre que le cadre privé, DOMINIQUE VIET évalue le montant relatif aux droits d'auteurs.

Ce montant dépendra de l'usage de l'œuvre et notamment du mode de diffusion et du volume de diffusion.

Toute utilisation des œuvres photographiques ou audiovisuelle au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335- 2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

ARTICLE 12 – Droit a l'image

Les œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles pourront être librement utilisées par l'auteur, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés et sauf demande explicite du Client exprimée par écrit (email ou courrier avec accusé de réception) avant la signature du devis/validation de la commande. Les Clients acceptent que leur image soit utilisée sur tous supports promotionnels de DOMINIQUE VIET, tel que site internet, réseaux sociaux, plaquette de présentation, article de presse... Le droit à l'image est confié pour une durée de 2 ans, renouvelé par tacite reconduction. La diffusion des images reste strictement anonyme.

DOMINIQUE VIET s'interdit d'exploiter toutes œuvres photographiques et les œuvres audiovisuelles susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation des Clients.

Le Client peut librement s'opposer à la cession du droit à l'image. Il doit cependant impérativement le mentionner par écrit (email, courrier avec accusé de réception ou mention sur devis) avant la signature du devis/validation de la commande.

ARTICLE 13 - Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par DOMINIQUE VIET. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est DOMINIQUE VIET. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, DOMINIQUE VIET s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante viet@dominiqueviet.com .

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 14- Archives numériques

Il ne sera pas procédé par DOMINIQUE VIET à la conservation, aux stockages des données numériques vendues par elle sauf demande expresse du Client. Cette demande fera l'objet d'un Service complémentaire.

ARTICLE 15 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas un mois.

Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Si l'empêchement est définitif – ou dépasse un mois, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « RESOLUTION POUR FORCE MAJEURE».

ARTICLE 16 - Résolution du contrat

16-1 Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause RESOLUTION POUR MANQUEMENT D'UNE PARTIE A SES OBLIGATIONS figurant ci-après, avoir lieu que 15 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Toutefois, cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

16-2 Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes et notamment :

- le non-paiement des factures dans les délais.
- la non-fourniture des Services par DOMINIQUE VIET conformément aux dates et calendriers indiqués,

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 15 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

16-3 Dispositions communes aux cas de résolution et fin des Services

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

En cas de rupture de la Prestations de Services de location de base d'image, le Client ne pourra plus ni utiliser les images, ni les exploiter. Il devra les enlever de tous supports de diffusion.

ARTICLE 17- Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de TOULOUSE.

ARTICLE 18 - Droit applicable - Langue du contrat

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 19 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.